

HORS-SÉRIE

DIJON MAG

332
02.2020



Que faire
de nos déchets ?

Consignes, jours de collecte, déchetteries...

Ce hors-série vous aide à mieux trier et à réduire vos déchets.

Retrouvez toutes les informations sur **trionsnosdechets-dijon.fr**.

À DIJON*

405,5 KILOS DE DÉCHETS MÉNAGERS PAR HABITANT ET PAR AN

52 299

TONNES DE DÉCHETS COLLECTÉES, DONT

7 705

TONNES DE DÉCHETS RECYCLABLES ISSUES DU BAC À COUVERCLE JAUNE

1

DÉCHETTERIE

447

POINTS D'APPORT (DÉCHETS RECYCLABLES, VERRE...)

42

SITES DE COMPOSTAGE PARTAGÉ

4 320

FOYERS ÉQUIPÉS DE COMPOSTEUR INDIVIDUEL

7

AMBASSADEURS DU TRI QUI ASSURENT SUR LE TERRAIN LA SENSIBILISATION DES HABITANTS AUX GESTES DE TRI ET À LA RÉDUCTION DES DÉCHETS



*données 2018

DIJON MAG - HORS-SÉRIE DU N° 332 FÉVRIER 2020. Directeur de publication : François Rebsamen - Directeurs de la rédaction : Isabelle Elzière, Marc Farré - Directrice adjointe : Chrystel Skowron - Rédactrice en chef : Aude Moulin - Secrétaire de rédaction : Camille Soligo - Rédacteur : Patrice Bouillot - Conception et réalisation : tempsRéel - Crédits photos : ville de Dijon - Impression : Maury - Distribution : Adrexo - Tiré à 92 000 exemplaires - N° d'impression : 70779 - Dépôt légal : 1^{er} trimestre 2020

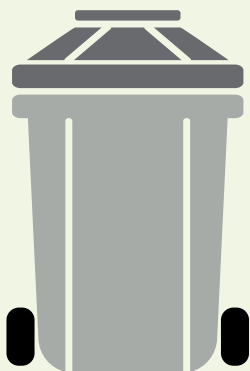
Applicant 2022



PEFC 10-31-1282 / Certifié PEFC / Ce produit est issu de forêts gérées durablement et de sources contrôlées. / pefc-france.org

CONSIGNES DE TRI

POUR MIEUX TRIER ENSEMBLE



BAC À COUVERCLE GRIS VOS DÉCHETS TRANSFORMÉS EN ÉNERGIE

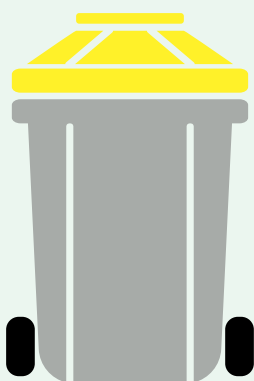
Dans le bac à couvercle gris, les ordures ménagères doivent être emballées dans des sacs correctement fermés. Ils sont orientés vers l'unité de valorisation énergétique : la chaleur dégagée par l'incinération des ordures ménagères alimente le réseau de chaleur de Dijon métropole qui dessert un large quart est de la ville (6 100 logements ainsi chauffés) et permet également, grâce à un turbo-alternateur, la production d'électricité (pour un équivalent de 18 200 logements). Si les déchets issus des poubelles à couvercle gris ne sont donc pas recyclables, ils contribuent en revanche à produire de l'énergie.



ATTENTION

- Pas de verre (bouteilles, pots, bocaux) dans le bac à couvercle gris. Pas non plus de seringues ni d'aiguilles, qui doivent être rapportées en pharmacie.
- Il faut emballer ses déchets dans des sacs fermés.





BAC À COUVERCLE JAUNE VOS DÉCHETS RECYCLÉS

Collecté une fois par semaine, le bac à couvercle jaune est réservé aux déchets recyclables, jetés en vrac et surtout pas dans des sacs poubelles ou plastiques. Une fois ramassés, ces déchets prennent la direction du centre de tri de Dijon métropole puis sont orientés vers les différentes filières de valorisation qui permettront de leur donner une seconde vie.

Ce que je peux mettre dans le bac à couvercle jaune



→ Les cartons d'emballage (boîtes, briques...) vidés et aplatis



→ Les emballages métalliques (boîtes de conserve, canettes, aérosols...) vides



→ Le plastique dans la mesure où il a la forme d'une bouteille ou d'un flacon ; sont interdits les barquettes par exemple, mais aussi les pots de yaourt, les sacs, les gobelets ou tout produit en polystyrène, qui doivent être jetés dans le bac à couvercle gris.



→ Le papier et uniquement le papier : interdit de jeter un blister entourant votre magazine préféré par exemple.

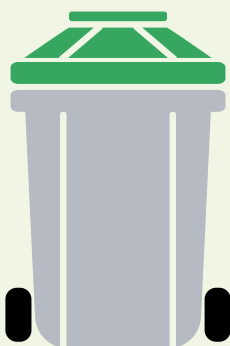


VOUS AVEZ UN DOUTE ?

Regardez sur l'emballage : un pictogramme vous indique si ce déchet est recyclable ou non.

Plus d'informations sur trionsnosdechets-dijon.fr, rubrique « où déposer mes déchets »





BAC À COUVERCLE VERT VOS DÉCHETS VERTS COMPOSTÉS

En 2018, 1 500 tonnes de déchets verts ont été collectées dans l'agglomération, auprès des quelque 4 000 particuliers qui ont souscrit un abonnement auprès de Dijon métropole. Ces habitants possédant un jardin déposent, dans leur bac à couvercle vert de 240 litres, le fruit de leur tonte de pelouse ou de la taille de leurs haies, les feuilles mortes, les fleurs fanées ou les branchages. Ces bacs sont collectés chaque semaine entre fin mars et fin décembre, soit 37 ramassages dans l'année pour un coût de 50 € (en 2019).



ATTENTION

Pas de déchets verts dans le bac à couvercle gris ! Si vous n'êtes pas abonné au service de collecte des déchets verts, réutilisez-les dans votre jardin en paillage ou rendez-vous en déchetterie pour les éliminer.



Chaque année, début janvier, Dijon métropole collecte en porte-à-porte les sapins de Noël qui seront transformés en paillage pour les espaces verts publics. En 2019, plus de 80 tonnes de sapins ont ainsi été valorisées.



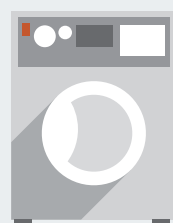
INFO MALIN

Un problème de bac, volé, cassé, trop petit ou trop grand ? Rendez-vous sur trionsnosdechets-dijon.fr ou appelez le 0800 12 12 11 (gratuit).

OBJETS ENCOMBRANTS

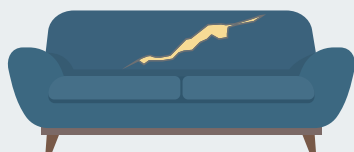
Pour les particuliers, la collecte des objets encombrants s'effectue gratuitement en prenant rendez-vous sur trionsnosdechets-dijon.fr ou par simple appel au 0800 12 12 11. En 2018, 1 735 tonnes ont été récupérées, soit près de 7 kilos par habitant de l'agglomération.

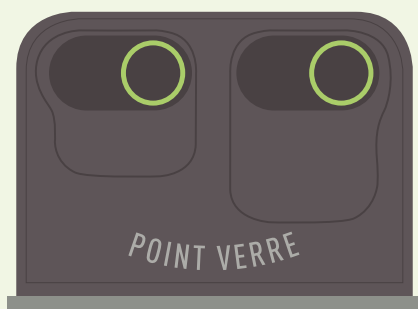
Meubles, matelas, gros appareils ménagers... ainsi collectés sont désossés de manière à valoriser ce qui peut l'être : 56 tonnes d'appareils électriques et électroniques et 13 tonnes de ferraille ont été valorisées en 2018.



NOTRE CONSEIL

Sortez vos objets la veille du rendez-vous, à partir de 19h, à l'endroit où vous disposez vos bacs à déchets : sur le trottoir, en veillant à ne pas gêner la circulation des piétons. Volume maximum : 3 m³. Taille maximale : 1,70 mètre de haut et 2,50 mètres de long.





LE VERRE DANS LES POINTS D'APPORT

Le verre se recycle à 100 % et à l'infini. Il faut le déposer dans l'un des 270 points d'apport répartis dans tous les quartiers dijonnais. En 2018, 7 238 tonnes de verre à recycler ont été collectées dans la métropole dijonnaise, soit 28,7 kilos par habitant.

Ce que je peux jeter dans un point d'apport



- Uniquement du verre : bouteilles, pots, bocaux
- Ces contenants doivent être vidés et égouttés
- Ils ne doivent pas être jetés avec leur bouchon ou leur couvercle : ni plastique ni métal dans le conteneur
- Ne jetez pas non plus de morceaux de miroir, ampoule, de verre ou de vitre cassée



BON À SAVOIR

- Le dépôt dans les points d'apport est uniquement autorisé de 8h à 20h de manière à respecter la tranquillité des riverains.
- Il est interdit de se débarrasser de ses déchets en verre ou autre en les abandonnant à côté des conteneurs, sous peine de verbalisation.
- Trouvez le point d'apport le plus proche de chez vous sur trionsnosdechets-dijon.fr

LA COLLECTE À DIJON



Le territoire de la ville de Dijon est divisé en plusieurs secteurs. Les jours de collecte diffèrent d'une zone géographique à une autre : regardez bien dans laquelle vous vous trouvez afin de savoir quand sortir vos bacs sur le trottoir. Des organisations spécifiques sont prévues pour le secteur des Halles ainsi que pour les zones d'activités économiques (Valmy, parc technologique, Cap Nord). En cas de doute sur votre localisation, rendez-vous sur trionsnosdechets-dijon.fr pour obtenir toutes les informations pratiques sur les jours de collecte.

Au centre-ville et dans les quartiers Fontaine d'Ouche et Grésilles, chaque semaine, trois collectes des bacs à couvercle gris et une collecte des bacs à couvercle jaunes sont organisées. Dans les autres quartiers, deux collectes hebdomadaires des bacs gris et une des bacs jaunes sont effectuées. Selon les jours et les secteurs, elles ont lieu le matin à partir de 5h, en journée à partir de 13h ou le soir à partir de 19h30.

Au centre-ville ainsi que dans les zones d'activités économiques, des collectes spécifiques sont dédiées aux cartons des commerçants.

Pour les collectes du matin, les bacs peuvent être sortis la veille au soir à partir de 19h ; pour les collectes en soirée, ils doivent être sortis au plus tôt une heure avant la collecte. **Rentrez les bacs dès que possible.** Il est interdit de laisser sur le trottoir en dehors des créneaux de collecte. La brigade verte a pour mission de vous rappeler ces consignes le cas échéant et, en cas de non-respect, elle est habilitée à verbaliser.



BON À SAVOIR

Les équipes embarquées à bord des véhicules de collecte des déchets effectuent un travail difficile qui peut parfois gêner la circulation. Faites preuve de compréhension et de patience si vous roulez derrière une benne. Ne doublez pas le camion. Si vous êtes à pied ou à vélo, assurez-vous que le conducteur vous a bien vu.



DIJON NORD



**MARDI
ET VENDREDI**
LE MATIN



JEUDI
LE MATIN



LUNDI
LE MATIN
SUR ABONNEMENT

Rues délimitant le secteur Dijon nord

Avenue Garibaldi - boulevard de Strasbourg - boulevard Georges Clemenceau - boulevard Voltaire (n°1 à 9) - cours Fleury - rue Albert-Gayet - rue Audra - rue Bénigne Frémyot - rue Charles-Lahaye - rue Claus-Sluter - rue Courtépée - rue d'Ahuy - rue Davout - rue de Gray - rue de Metz - rue de Mirande (n°15 à 97) - rue de Mulhouse - rue de Sully (numéros impairs) - rue des Perrières (n°20 à 68) - rue des Roses - rue du Colonel Victor-Marchand - rue Galoche - rue Guillaume-Tell (n°1 à 45 et n°2 à 8) - rue Heudelet - rue Jean-Baptiste-Lallemand - rue Ledru-Rollin - rue Marceau - rue Pierre-de-Coubertin - rue Pierre-Paillot - rue Pierre-Prud'hon (n°10) - rue Sambin (n°19 à 59)

DIJON SUD



**LUNDI
ET JEUDI**
LE MATIN



MERCREDI
LE MATIN

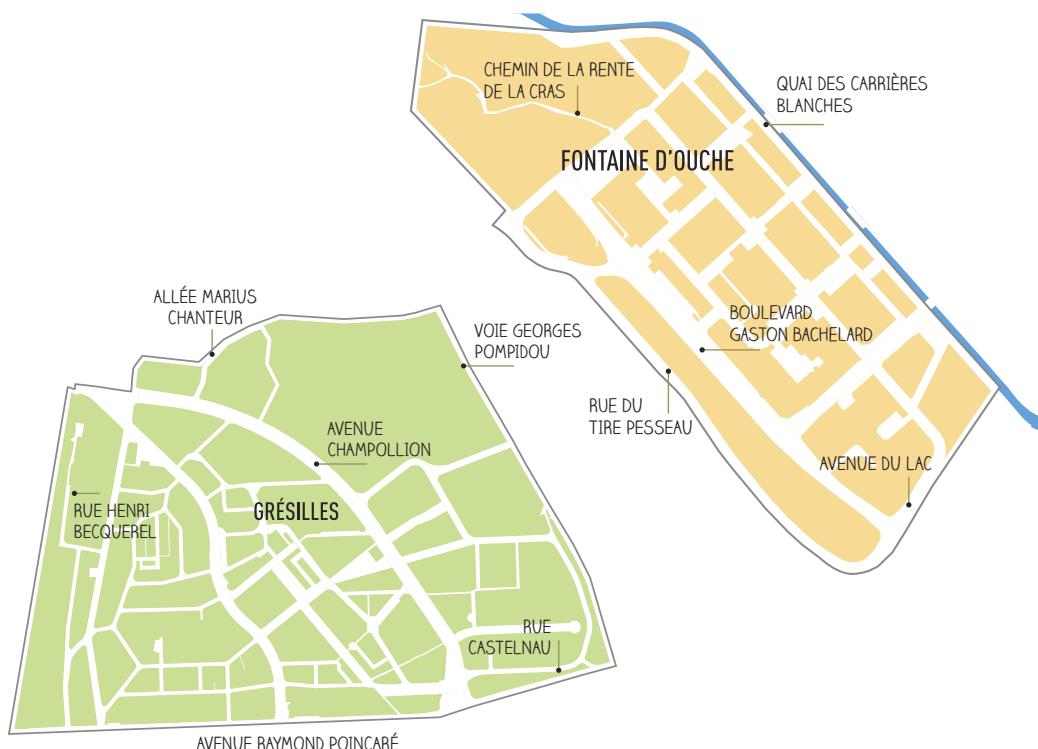


MARDI
LE MATIN
SUR ABONNEMENT

Rues délimitant le secteur Dijon sud

Avenue Alain-Savary - avenue Albert 1^{er} - avenue du 1^{er} Consul - avenue du Mont Blanc - boulevard Docteur Petitjean - boulevard Voltaire (n°2 à 68 et n°11 à 31) - cours Général-de-Gaule - rue d'Auxonne - rue de la Manutention (n°21 à 29 et n°24 à 28) - rue de l'Arquebuse - rue de Longvic - rue de Neuilly - rue de Serrigny - rue de Sully (numéros pairs) - rue des Corroyeurs - rue Django-Reinhardt - rue du Chaignot (n°19 à 33 et n°44 au 54) - rue Charles-Dumont - rue en Vieille Fourche - rue Févret - rue Jean-Baptiste-Baudin - rue Lagny - rue Maurice-Chaume - rue de Mirande (numéros pairs et n°1 à 13) - rue Prieur de la Côte-d'Or (n°1 à 21 et n°8 à 12) - rue Ranfer de Bretenières - rue Recteur Marcel-Bouchard - rue Turgot (n°8 bis à 26 et n°21 à 37) - rue Vivant-Carion

GRÉSILLES ET FONTAINE D'OUCHE



GRÉSILLES



**LUNDI,
MERCREDI
ET VENDREDI**
LE MATIN



MARDI
LE MATIN



LUNDI
LE MATIN
SUR ABONNEMENT

Rues délimitant le secteur des Grésilles

Allée Marius-Chanteur - avenue Raymond-Poincaré - rue Castelnau - rue de la Boudronnée (n°20 à 24 et n°21 à 25) - rue Henri-Becquerel - rue Joseph-Kessel - voie Georges-Pompidou

FONTAINE D'OUCHE



**LUNDI,
MERCREDI
ET VENDREDI**
LE MATIN



MARDI
LE MATIN



MARDI
LE MATIN
SUR ABONNEMENT

Rues délimitant le secteur de Fontaine d'Ouche

Allée de Grenoble - allée des Pyrénées - avenue du Lac - chemin de la Rente de la Cras (jusqu'au n°52) - quai des Carrières Blanches - rue du Tire Pesseau

Le matin : à partir de 5h • Le soir : à partir de 19h30



ordures ménagères



déchets recyclables



déchets verts (sur abonnement)

CENTRE-VILLE



CENTRE-VILLE NORD



**MARDI, JEUDI
ET SAMEDI**
LE SOIR



MERCREDI
LE SOIR



LUNDI
LE MATIN
SUR ABONNEMENT

Rues délimitant le secteur centre-ville nord

Avenue de la 1^{ère} Armée Française - boulevard Thiers - Gare - petite rue de la Monnaie - place Darcy - place de la République - place Saint-Bénigne - place Saint-Michel - rue de la Liberté - rue de la Prévôté - rue des Perrières (n°1 à 21 et n°2 à 18) - rue Devosge - rue du Chapeau Rouge - rue du Docteur Albert-Rémy - rue du Rosoir - rue Guillaume-Tell (n°47 à 57) - rue Jeannin - rue Mariotte - rue Paul-Cabet - rue Pierre-Prud'hon (n°1 à 9 et n°2 à 4) - rue Rameau - rue Sambin (n°1 à 15 et n°2 à 14) - rue Vaillant

CENTRE-VILLE SUD



**LUNDI, MERCREDI
ET VENDREDI**
LE SOIR



MARDI
LE SOIR



LUNDI
LE MATIN
SUR ABONNEMENT

Rues délimitant le secteur centre-ville sud

Boulevard Carnot - cour de la Faïencerie - place du 30 Octobre et de la Légion d'Honneur - place de la Libération - place Wilson - rempart de la Miséricorde - rempart Tivoli - rue Berlier - rue Bossuet - rue Buffon - rue Chabot-Charny - rue Claude-Basire - rue Condorcet - rue Dauphine - rue de la Manutention (n°1 à 19 et n°2 à 22) - rue des Bons Enfants - rue du Bourg - rue du Chaignot (n°1 à 17 et n°2 à 40) - rue du Vieux Collège - rue Dubois - rue Jules-Mercier - rue Michelet - rue Prieur de la Côte-d'Or (entre Berlier et Carnot) - rue Saumaise - rue Sisley - rue de Tivoli - rue Turgot (n°2 à 8 et n°1 à 19)

Le matin : à partir de 5h • Le soir : à partir de 19h30



ordures ménagères



déchets recyclables



déchets verts (sur abonnement)

SECTEUR DU MARCHÉ

Rue et place François-Rude et rue Musette



LUNDI AU VENDREDI

LE MATIN

SAMEDI

LE SOIR



JEUDI

LE MATIN



LUNDI

LE MATIN

SUR ABONNEMENT



Secteur des Halles

Rues Bannelier, Odebert, Ramey, Quentin, du Suzon, de Soisson, petite ruelle du Suzon et place de la Banque



LUNDI AU VENDREDI

À PARTIR DE 13H30

L'HIVER ET 14H30 L'ÉTÉ

SAMEDI

À PARTIR DE 16H30



MERCREDI

LE SOIR



LUNDI

LE MATIN

SUR ABONNEMENT



COLLECTE SPÉCIFIQUE DES CARTONS DES COMMERÇANTS

CENTRE-VILLE NORD

MARDI ET JEUDI

LE SOIR

Rues délimitant le secteur centre-ville nord

Rue du Chapeau Rouge - rue de la Liberté - rue de la Poste - place Grangier - rue des Godrans - place de la Libération - rue Rameau - rue Vaillant - rue Longepierre - rue Jeannin - rue Paul-Cabet - rue Devosge - place Darcy - boulevard Sévigné - rue Millotet - rue du Docteur Albert Rémy - rue Jean-Renaud - rue du Docteur Maret - rue du Temple - rue du Château - rue Bannelier - rue Odebert - rue Quentin - rue de Soissons - rue de la Préfecture - rue de la Chouette - rue des Forges - rue Verrerie - rue Lamonoye - rue Auguste-Comte - rue Jean-Jacques-Rousseau - rue Dietsch - place St-Bernard - boulevard de la Trémouille - rue Stephen Liegeard - place de la République - rue Pierre Prudhon - boulevard de Brosse - rue Chaudronnerie

CENTRE-VILLE SUD

MERCREDI ET VENDREDI

LE SOIR

Rues délimitant secteur centre-ville sud

Rue Condorcet - rue Monge - place Bossuet - rue Piron - rue du Bourg - rue Jules-Mercier - rue Berbisey - rue de la Manutention - rue de Tivoli - rue du Chaignot - rue Sainte-Anne - rue Charrue - rue Pasteur - rue Chabot-Chargny - rue Michelet - rue Berlier - rue Victor-Dumay



CONSIGNES

Les cartons doivent être présentés à plat, démontés, pliés. Sont interdits les cartons armés de fibres en plastique ou imperméables.

COLLECTE DANS LES ZONES D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

ORDURES
MÉNAGÈRES



**MARDI ET
VENDREDI**

L'APRÈS-MIDI

CARTONS
PAPIERS



JEUDI

L'APRÈS-MIDI

**Dijon : Cap nord, Europe,
parc technologique et Valmy**



Collecte des cartons

Sont acceptés les cartons d'emballage non souillés ou imprimés et les cartons intercalaires (agrafes et adhésifs acceptés).



Collecte des papiers

Sont acceptés les journaux et magazines, publicités et prospectus, catalogues et annuaires, courriers, enveloppes et lettres, livres et cahiers.

L'après-midi : à partir de 13h



CINQ DÉCHETTERIES À VOTRE SERVICE

En 2018, les cinq déchetteries de Dijon métropole ont reçu près d'un demi-million de visites et plus de 36 000 tonnes de déchets. Les volumes ainsi collectés sont en constante augmentation depuis dix ans.

Accessibles aux particuliers uniquement, ces sites ne sont fermés que trois jours par an (le 1^{er} janvier, le 1^{er} mai et le 25 décembre). En toutes saisons, vous pouvez vous y rendre chaque jour de la semaine ainsi que le dimanche matin. Des agents vous accueillent sur place pour vous orienter et vous conseiller.

La déchetterie de Dijon, située aux abords de l'unité de valorisation énergétique, représente à elle seule environ un tiers des visites des cinq déchetteries de Dijon métropole.

L'accès à ces sites est totalement gratuit pour les particuliers. L'attention des usagers est attirée sur le fait que les déchets doivent être jetés dans les bennes prévues à cet effet. Il est strictement interdit de déposer des déchets à l'extérieur du sites ou sous peine de verbalisation..



ATTENTION !

Sont admis en déchetteries les véhicules dont la hauteur n'excède pas 1,90 mètre et ne pèsent pas plus de 3,5 tonnes. Des barrières empêchent le passage des camionnettes par exemple, de manière à réserver l'accès aux particuliers. Pour obtenir une dérogation, contactez le 03 80 76 40 76 ou adressez un mail à collecteselective@metropole-dijon.fr.

Déchetterie de Chenôte : rue de Longvic (derrière la zone commerciale Les Géants) - 03 80 58 87 32

Déchetterie de Dijon : chemin de la Charmette - 03 80 23 94 94
Accès depuis la rue Alexander-Fleming (près de l'unité de valorisation énergétique)

Déchetterie de Longvic : rue Jules Guesde (près de la station d'épuration Dijon - Longvic) - 03 80 68 03 91

Déchetterie de Marsannay-la-Côte : chemin rural n°15, dit « chemin aux vaches » - 06 77 12 63 12

Déchetterie de Quetigny : bd de la croix Saint-Martin (près des jardins familiaux) - 03 80 71 03 13

	HIVER	ÉTÉ
	01-11 au 30-04	01-05 au 31-10
du lundi au vendredi	9h-12h et 14h-18h	9h-13h et 14h-19h
le samedi	9h-13h et 14h-18h	9h-19h
le dimanche	9h-12h	9h-13h
sauf Marsannay-la-Côte		
du lundi au vendredi	9h-12h et 14h-17h	9h-13h et 14h-18h
le samedi	9h-13h et 14h-17h	9h-18h
le dimanche	9h-12h	9h-13h

Les déchetteries sont ouvertes tous les jours
(sauf les 1^{er} janvier, 1^{er} mai et 25 décembre)



Dans les déchetteries, vous pouvez apporter

Amiante-ciment*, batteries de véhicules légers, bois, cartons, déblais / gravats, déchets d'équipements électriques et électroniques (écrans, électroménager, lampes à économie d'énergie, leds, petits appareils électriques, tubes néon...), déchets dangereux (acides, peintures, piles, produits phytosanitaires, solvants, vernis...), déchets verts, ferraille, huiles de friture, huiles de vidange, incinérables, objets pouvant être réutilisés, papiers, plaques de plâtre, plastiques, pneumatiques*, textiles, verre d'emballage.

*Uniquement à Dijon et Longvic



Certains déchets sont toutefois interdits

Amiante, déchets anatomiques ou infectieux, déchets d'activités industrielles et artisanales, déchets explosifs (bouteilles de gaz, extincteurs...), déchets radioactifs, médicaments, ordures ménagères.



POUR LES PROFESSIONNELS

Les professionnels (entreprises, artisans...) doivent déposer leurs déchets sur des sites dédiés.

MOINS DE DÉCHETS, C'EST MIEUX



NE JETEZ PLUS : **DONNEZ**

Un habit que vous ne pouvez ou ne voulez plus porter ? Déposez-le dans une borne textiles, en déchetterie ou dans une association (La Recyclade, la Sdat, Secours populaire...), il fera des heureux. Même chose pour un objet, un jouet, un petit meuble : Emmaüs vous accueille dans les déchetteries de Dijon métropole. Pour les livres dont vous ne voulez plus à la maison, pensez aux boîtes à livres mises en place par les commissions de quartier. Vous pouvez également repérer les gratifieria : lors de ces journées, offrez ce qui ne vous est plus utile !

trionsnosdechets-dijon.fr, rubrique « réduire mes déchets/seconde vie des objets »



ET SI VOUS **RÉPARIEZ**, PLUTÔT ?

Une fois par an, Dijon métropole organise, avec la Chambre de métiers et de l'artisanat, un village de la réparation avec la participation d'artisans réparateurs locaux. Vous apportez un appareil qui ne fonctionne plus et vous le faites diagnostiquer sur place par des professionnels. Vous pouvez aussi apprendre à réparer vous-même. Autrement plus économique et écologique que de le jeter ! Pensez aux cafés réparation organisés par La Recyclade ou au garage solidaire Cric & Co qui organise des ateliers de co-réparation avec les propriétaires des véhicules.

Annuaire des réparateurs : annuaire-reparation.fr

MOINS DE **PAPIER**

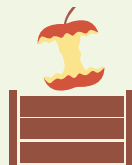
Demandez votre autocollant « Stop Pub » à Dijon métropole et collez-le sur votre boîte aux lettres. Finis les prospectus publicitaires qui encombraient votre poubelle jaune. Vous continuerez en revanche de recevoir Dijon Mag et Dijon Métropole. Une boîte aux lettres sur trois arbore cet autocollant dans l'agglomération, pourquoi pas la vôtre ?



Autocollant disponible dans les 23 mairies des communes membres de la métropole et au siège de Dijon métropole, 40, avenue du Drapeau

ESSAYEZ LE COMPOSTAGE

Si vous habitez en maison individuelle, équipez-vous d'un composteur individuel (comme 27 % des occupants de pavillons de l'agglomération) ou mettez en place une placette de compostage ou participez à des points de compostage de quartier. Vos épluchures deviendront un engrais 100 % naturel et n'alourdiront plus votre bac gris.



Liste des points de compostage de quartier à retrouver sur trionsnosdechets-dijon.fr, rubrique « réduire mes déchets/jardinage et compostage »



ACCOMMODEZ VOS RESTES

Selon une étude de l'Ademe en 2016, chaque Français gaspille en moyenne 108 € de nourriture chaque année. Gardez ce qui reste au fond de la casserole et apprenez à cuisiner ces restes. Quand vous allez au restaurant, si vous n'avez pas réussi à terminer votre plat, demandez à emporter le tout dans un gourmet bag comme le proposent des dizaines d'établissements de Dijon.

trionsnosdechets-dijon.fr, rubrique « réduire mes déchets/anti-gaspi alimentaire »

ACHETEZ EN VRAC, SOYEZ RESPONSABLES



Privilégiez l'achat de quantités adaptées à vos besoins en vous rendant dans des épiceries qui proposent des produits en vrac. Munissez-vous de vos propres sacs et contenants réutilisables pour faire vos courses, plutôt que d'en demander ou d'en acheter en caisse. Préférez les produits renouvelables et rechargeables plutôt que ceux à usage unique : des mouchoirs en tissu plutôt qu'en papier, des piles rechargeables, de la vraie vaisselle plutôt que des assiettes en carton, des pailles en métal...

Retrouvez les commerçants qui proposent le Gourmet Bag et ceux qui acceptent les contenants réutilisables, identifiables grâce à la vitrophanie « Ici vos emballages et sacs réutilisables sont les bienvenus » sur

trionsnosdechets-dijon.fr, rubrique « réduire mes déchets/consommation responsable »

Je trie et je réduis mes déchets, c'est pour la vie !

Les ambassadeurs du tri
sont à votre disposition
pour toute question relative au tri
et à la réduction de vos déchets,
(compostage individuel ou partagé,
collecte des textiles, lutte contre
le gaspillage alimentaire...).

Pour tout renseignement

Jour et horaire des collectes
Problème avec l'un de vos bacs
Question sur le tri des déchets
Accès aux déchetteries



0 800 12 12 11

Service & appel
gratuits

trionsnosdechets-dijon.fr

DIJON.FR

